

Date de transmission de l'acte: 03/08/2026

Date de reception de l'AR: 03/08/2026

009-210900502-DE_2026_026-DE

A G E D I

DEPARTEMENT

DE L'ARIÈGE

DE_2026_026

République française

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 26/05/2026

Le cinq juin deux mille vingt-six le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGÉ

Présents : Josiane BERGÉ, Stéphane FABRY, Sandrine ESTÈBE, Thierry DA FURRIELA, Laurent MARSEILLE, Élisabeth COSTEDOAT, Mickaële REIS, Laure BRESSAND LÉON, Émilie PITARQUE

Représentés : Christophe BAUZOU représenté par Mickaële REIS, Aubry PINATON représenté par Stéphane FABRY

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Laure BRESSAND LÉON

Objet : Délibération de la décision modificative n°2

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0	-17 000
023	Virement à la section d'investissement	0	17 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
212 - 0	Agencements et aménagements de terrains	0	15 000
2156 - 0	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0	1 000
2158 - 0	Autres inst., matériel, outil. techniques	0	1 000
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	17 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		17 000	17 000

Date de transmission de l'acte: 03/08/2026

Date de reception de l'AR: 03/08/2026

009-210900502-DE_2026_026-DE

A G E D I

TOTAL

17 000

17 000

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire

Josiane BERGE



Secrétaire de séance

Laure BRESSAND LÉON

